



<http://essignylepetit.iffrance.com>

**Mairie d'Essigny-le-Petit le 27 octobre 2005 n°11**

Bientôt l'hiver ! (même si la température attendue aujourd'hui est quasi estivale)

**Neige—Verglas**

**Attention**

**Trottoirs—caniveaux**

Le nettoyage des trottoirs et des caniveaux est toujours à la charge des riverains, ce qu'énonce un arrêté municipal et que confirme le règlement sanitaire départemental :

Chaque habitant doit assurer le nettoyage et le retrait de la neige et du verglas du trottoir afin d'assurer un passage sécurisé des piétons le long de son habitation. Dans tous les cas, la neige et la glace dégagées devront laisser libre l'écoulement des eaux du caniveau.

Ainsi en cas d'accident, vous seriez pleinement responsable.

### Recensement militaire

Les garçons et les filles de nationalité française doivent impérativement se faire « recenser » pour pouvoir participer à la « journée d'appel de préparation à la défense ».

Ils doivent se présenter en mairie à la date anniversaire de leur 16 ans ou dans le mois qui suit, munis :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile
- du livret de famille de leurs parents.

Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche pour être autorisé à vous inscrire aux examens, concours ou permis de conduire.

### Révision des listes électorales pour l'année 2006

Les listes électorales dont la révision annuelle a commencé le 1er septembre 2005, font, comme tous les 3 ans, l'objet d'une re-fonte.

Les personnes majeures, de nationalité française, nouvellement arrivées dans la commune et les jeunes gens qui obtiendront leur majorité au plus tard le 28 février 2006, peuvent demander leur inscription (ou vérifier qu'ils sont bien inscrits pour les jeunes gens) sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2005.

Il vous suffit de vous présenter en mairie, muni de votre carte d'identité, soit de votre livret de famille ou celui de vos parents et d'un justificatif de domicile.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer personnellement, il est possible de confier le soin de votre inscription à un parent.

### Stationnement

L'arrêté municipal en vigueur prévoit un passage libre de 1 mètre sur les trottoirs pour les piétons, poussettes,...  
Suivant la largeur du trottoir devant votre domicile, on y stationne sur le trottoir, à cheval ou en bordure de trottoir.

### Opération « Brioches »

452 € ont été collectés dans la semaine du 10 au 16 octobre. Merci aux généreux donateurs et aux deux dévouées bénévoles : Geneviève Douay et Geneviève Brazier.  
En 2004, le montant de la collecte effectuée sur un week-end se montait à 346,64 €.

### Pluviométrie

34 mm d'eau sont tombés en septembre (pluviomètre de l'école) pour une moyenne de 60 mm pour septembre depuis une cinquantaine d'années (données météo de la station de Roupy)

### EDF

La relève des compteurs EDF se déroulera le jeudi 10 novembre 2005.

## ASSAINISSEMENT

Les travaux ont enfin traversé les 4 Chemins. Ils se terminent à « l'ouest » et débutent à « l'est ».

Dès que les dernières installations techniques seront posées, les habitants du secteur « ouest » pourront se raccorder. Ils recevront un courrier de la Communauté d'agglomération leur expliquant les démarches à suivre. Contrairement à ce qui a pu se dire ou se comprendre, il n'y a pas de nombre minimum de raccords pour que soit mis en service l'assainissement collectif.

### Site internet

En panne pendant plusieurs semaines, il est de nouveau consultable. Il a été enrichi de nouvelles pages. Pour le découvrir, rendez-vous à l'adresse notée au recto de cette feuille.  
Pour être informé des nouveautés du site, envoyez-nous un petit courriel à :  
[mairieessignylepetit@wanadoo.fr](mailto:mairieessignylepetit@wanadoo.fr)

### Règlement du cimetière

Il datait de 1926 et ne correspondait plus à la réalité. Un nouveau règlement a été élaboré par le conseil municipal en tenant compte du jardin du souvenir et du columbarium.

Il entrera en vigueur le 1er novembre 2005. Il sera publié sous forme d'arrêté municipal, affiché à la porte du cimetière pendant 2 mois et consultable en mairie.

## SECRETARIAT DE MAIRIE

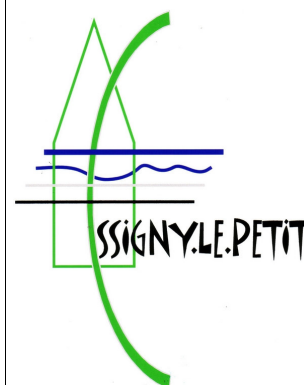
Ouvert le lundi et le jeudi  
de 18 h 30 à 19 h 30.

Téléphone et télécopie :  
03 23 07 96 79

Courriel  
[mairieessignylepetit@wanadoo.fr](mailto:mairieessignylepetit@wanadoo.fr)

## CONCOURS DE LOGOS

Le conseil municipal a choisi le même logo que les Essignyaçois. C'est Jean-Philippe Brazier qui en est l'auteur. Le conseil lui a demandé de proposer des variantes sur lesquelles figurerait la montgolfière.  
A suivre.



FERRAILLES

ENCOMBRANTS

### Collecte

le 4ème mercredi  
des mois impairs

Prochaine collecte  
le mercredi  
23 novembre 2005

OU

Déchèterie du District  
Rue Antoine-Parmentier  
ZAC La Vallée

02100 SAINT-QUENTIN